



INVESTIR DANS LA POPULATION ÉTUDIANTE

MÉMOIRE DE L'UNION ÉTUDIANTE DU QUÉBEC SOUMIS LORS DES
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2026-2027

10 décembre 2025

RÉDACTION :

Flora Dommanget, présidence 2025-2026

Audrey Fortin, vice-présidence 2025-2026

Loïc Goyette, coordination aux affaires sociopolitiques 2025-2026

Mégane Larochelle, coordination aux affaires académiques 2025-2026

Chloé Henry, chercheuse permanente

10 décembre 2025

Union étudiante du Québec

6217, rue Saint-André

Tél. 1-877-213-3551

<http://unionetudiante.ca>

info@unionetudiante.ca

© Union étudiante du Québec

L'Union étudiante du Québec (UEQ) a pour mission de défendre les droits et intérêts de la communauté étudiante, de ses associations membres et de leurs membres, en promouvant, protégeant et améliorant la condition étudiante et la condition des communautés locales et internationales.

L'UEQ représente plus de 117 000 membres de plusieurs campus universitaires à travers le Québec. Elle se veut l'interlocutrice principale des dossiers de l'accessibilité aux études supérieures et de la condition de vie des étudiants et des étudiantes auprès des différents gouvernements et groupes sociaux.

Table des matières

Rappel des recommandations.....	4
Introduction	5
1. Frais de scolarité.....	6
2. Programme d'Aide financière aux études	10
3. Rémunération des stages.....	13
4. Violences à caractère sexuel en enseignement supérieur	17
5. Santé psychologique étudiante	19
6. Fonds de recherche du Québec.....	22
7. Transition socioécologique des universités.....	25
Conclusion	28

Rappel des recommandations

RECOMMANDATION 1

Que le gouvernement du Québec ne procède à aucune nouvelle hausse des frais de scolarité.

RECOMMANDATION 2

Que le ministère des Finances investisse 137,0 M\$ dans le programme d'Aide financière aux études pour bonifier les dépenses admises et réajuster les différents critères du programme de l'AFE.

RECOMMANDATION 3

Que le ministère des Finances investisse 501,5 M\$ pour rémunérer tous les stages obligatoires effectués dans le secteur public.

RECOMMANDATION 4

Que le ministère des Finances investisse 1,2 M\$ pour remettre en place l'enquête nationale sur les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur.

RECOMMANDATION 5

Que le gouvernement du Québec renouvelle et bonifie le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASMÉES) 2021-2026.

RECOMMANDATION 6

Que le ministère des Finances investisse 42,4 M\$ pour rehausser les montants des bourses étudiantes de recherche du FRQ.

RECOMMANDATION 7

Que le ministère des Finances investisse annuellement dans le FRQ pour que les montants des bourses étudiantes de recherche soient indexés selon l'IPC.

RECOMMANDATION 8

Que le ministère des Finances investisse 23,0 M\$ pour créer 595 nouvelles bourses étudiantes de recherche au FRQ.

RECOMMANDATION 9

Que le ministère des Finances bonifie l'*Enveloppe destinée à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments du secteur de l'enseignement supérieur – Maintien du parc* pour permettre la transition écologique de toutes les universités québécoises.

Introduction

L'Union étudiante du Québec (UEQ) présente ce mémoire en vue de l'élaboration du budget du Québec pour l'année 2026-2027 par le ministère des Finances. L'UEQ souhaite prendre part à cette consultation afin de faire valoir les intérêts de la population étudiante universitaire auprès des décideuses et décideurs responsables des finances publiques. Par ce mémoire, elle présentera diverses mesures visant à soutenir la communauté étudiante et à renforcer l'accessibilité aux études supérieures. Dans un premier temps, la bonification du programme d'aide financière aux études (AFE) sera avancée. Dans un second temps, l'UEQ traitera de la rémunération des stages obligatoires. D'autres sujets seront élaborés dans ce mémoire, comme le financement d'une enquête nationale sur les violences à caractère sexuel (VACS) en enseignement supérieur, la reconduction et la bonification de mesures en santé psychologique étudiante ou l'augmentation du nombre et du montant des bourses offertes par le Fonds de recherche du Québec (FRQ). Enfin, l'UEQ rappellera l'importance de ne procéder à aucune hausse des frais de scolarité de la communauté étudiante, et traitera de la transition socioécologique dans les établissements universitaires. Ces recommandations visent à combattre la précarité financière étudiante et à assurer des investissements durables en faveur de l'amélioration des conditions de vie et d'études des personnes étudiantes.

1. Frais de scolarité

L'UEQ réitère qu'elle s'oppose toujours à toute forme de hausse des frais de scolarité. Le gouvernement du Québec a en effet décidé, en 2023, de doubler les droits de scolarité de la population canadienne non-résidente du Québec (CNRQ), puis a partiellement reculé sur cette hausse à la suite de la mobilisation de l'UEQ, des associations étudiantes et de la communauté universitaire. Pour les personnes étudiantes internationales, le gouvernement a établi un tarif plancher aux droits de scolarité des personnes étudiantes provenant de pays n'ayant pas d'entente de mobilité avec le Québec.

Ajoutée dans les règles de la nouvelle Politique de financement des universités publiée en 2024, cette mesure déraisonnable et effarante était instaurée dans le but de rétablir l'équilibre financier entre les universités anglophones et francophones et de freiner le déclin du français, et ce, dès l'automne 2024¹. Dès la mise en place de la Politique, l'UEQ s'est dite en faveur d'un rééquilibrage, mais sans que ce dernier repose sur l'augmentation de la facture étudiante. Or, aucun nouvel investissement n'a été insufflé dans le réseau universitaire québécois, puisque «la redistribution du financement provient principalement des universités anglophones et surtout des personnes étudiantes internationales»². C'est même une réduction de 31 millions de dollars qui a été recensée par l'UEQ et validée par le GRÉPA dans le financement des universités, à la suite des annonces du budget provincial 2025-2026.

Le sous-financement des universités par le gouvernement n'est pas chose nouvelle. En effet, selon un rapport de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), entre 2011 et 2023, les droits de scolarité ont augmenté de 51 %, alors que les subventions publiques destinées au fonctionnement des universités n'ont augmenté que de 13,2 %³. Ce manque flagrant de financement public montre un désengagement du

¹ Jérôme Labbé, « Québec haussera les tarifs pour les étudiants universitaires non résidents », *Radio-Canada*, 13 octobre, 2023. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2017687/frais-scolaire-quebec-etudiants-etrangers>

² Union étudiante du Québec (2024). La Politique de financement des universités. Résumé de l'Union étudiante du Québec de la Politique québécoise de financement des universités mise en application durant l'année 2024-2025. <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/cbfc0a28-e258-48ff-abf6-cb06ffac87f8.pdf>.

³ Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. « Quel avenir pour le financement des universités ? », 2025. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/financement-universites/>

gouvernement à investir dans le réseau universitaire québécois. Aujourd'hui, le financement du réseau, depuis la nouvelle mouture de la Politique de financement des universités, repose dangereusement sur les droits de scolarité des personnes étudiantes internationales et CNRQ. L'UEQ souhaite rappeler que les personnes étudiantes CNRQ ou internationales qui choisissent de venir étudier au Québec le font en raison de la qualité des institutions québécoises. Ces personnes contribuent à la vitalité des campus universitaires et aux différentes régions où se trouvent lesdits campus. Les considérer comme de simples portefeuilles permettant de tenir à bout de bras tout le réseau universitaire, et adopter une panoplie de politiques migratoires visant à réduire leur nombre au Québec, va durement mettre en péril la réputation des établissements universitaires québécois.

La récente décision de justice opposant les universités de McGill et Concordia au MES, notamment sur la question des droits de scolarité de la communauté étudiante internationale ou issue d'une autre province canadienne pour certaines personnes étudiantes, souligne clairement la volonté du ministère de l'Enseignement supérieur de ne plus recevoir de personnes étudiantes internationales dans les rangs universitaires. Dans cette décision, le ministère de l'Enseignement supérieur avait exposé une « intention de mettre fin à un financement généreux de leurs études au Québec, par le fait qu'ils quittent la province à la fin de leurs études [...] »⁴. Or, le juge Dufour a tranché en la défaveur du ministère, jugeant que « ces prémisses s'avèrent non fondées [et que] leur interrelation soulève des incohérences ». Malgré cette décision de justice sommant le gouvernement de revoir sa copie, ce dernier n'a pas fait machine arrière sur ces tarifications⁵.

Il est donc clair que la baisse de personnes étudiantes internationales « laisse planer le risque d'une détérioration importante de la situation financière des universités »⁶. Cette

⁴ Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill) c. Ministre de l'Enseignement supérieur, 2025 QCCS 1289 (CanLII), <<https://canlii.ca/t/kbrbz>>, consulté le 2025-10-21.

⁵ François Carabin, « Québec veut maintenir la hausse des droits de scolarité pour les étudiants non québécois, malgré un revers en justice », *Le Devoir*, 10 juin 2025. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/889588/hausses-frais-scolaire-etudiants-non-quebecois-presque-entierement-annulees>

⁶ Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. « Quel avenir pour le financement des universités ? », 2025.

nouvelle mouture a divers effets extrêmement dommageables. Tout d'abord, l'accessibilité aux études supérieures des personnes étudiantes québécoises est mise en péril. Pire encore, « les universités ou le gouvernement pourraient être tentés d'augmenter les frais de scolarité pour l'ensemble de la population étudiante universitaire »⁷. En fin de compte, la société québécoise sera amputée des retombées favorables d'une population instruite et formée.

Pourtant, les différents ministères du gouvernement adoptent des mesures qui sont en totale contradiction entre elles. Comme décrit, la nouvelle Politique de financement des universités repose sur les personnes internationales et CNRQ. Or, le Projet de loi n°74 – *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers* adopté en 2024 permet au gouvernement de plafonner le nombre de personnes étudiantes internationales en octroyant des quotas aux universités. Depuis l'instauration de cette mesure, les universités enregistrent des baisses record d'inscription de personnes étudiantes internationales dans leurs rangs. Selon le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), à l'automne 2025, une baisse de 12,1 % des inscriptions des personnes étudiantes internationales par rapport à l'automne 2024. Il ressort que « cette baisse est plus prononcée au 2e cycle (-21,2 %) et au 3e cycle (-1,2 %), alors que les inscriptions étaient à la hausse pour ces catégories [de personnes étudiantes] entre 2022 et 2023 »⁸. À titre d'exemple, l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) voit ses inscriptions baisser de 43,5 %. Les universités de région ne sont pas épargnées, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) enregistrant une baisse de 18 % des inscriptions, ou encore l'Université de Sherbrooke (UdeS) avec une baisse de 15,3 % d'inscriptions⁹.

L'une des protections de la population étudiante face à toutes ces contradictions est la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux* du 9 décembre 2022. Grâce à cette Loi, « l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux est limitée à 3 % pour la

⁷ Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. « Quel avenir pour le financement des universités ? », 2025.

⁸ Bureau de coopération interuniversitaire. « Données préliminaires relatives aux inscriptions au trimestre d'automne 2025 », 2025 https://bci-qc.ca/wp-content/uploads/2025/10/Inscription_automne2025.pdf.

⁹ Bureau de coopération interuniversitaire. « Données préliminaires relatives aux inscriptions au trimestre d'automne 2025 », 2025.

période s'échelonnant entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2026 »¹⁰ et permet à la société québécoise de faire face à la hausse du coût de la vie. Depuis cette Loi limitant l'augmentation des droits de scolarité à 3 %, ce calcul se base sur le plus petit pourcentage entre ce 3 %, et le pourcentage d'augmentation du revenu disponible des ménages par habitant. Par exemple, pour l'année 2024-2025, le revenu disponible des ménages par habitant était de 7,4 %. Ainsi, pour cette année, les droits de scolarité ont été augmentés de 3 %, soit le plus petit pourcentage d'augmentation. Pour l'année 2025-2026, elle a permis une indexation de ces frais, dont les droits de scolarité, à 2 %, ce qui correspond à la variation du revenu disponible des ménages par habitant. Ce taux a été accepté par le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE)¹¹.

L'UEQ, peu importe le pourcentage utilisé, se positionne contre toute hausse des frais de scolarité, le financement des universités devant provenir du financement gouvernemental et non des poches des personnes étudiantes. Les nombreuses décisions contradictoires du gouvernement en termes de hausses de droits de scolarité puis de l'instauration de quotas visant les personnes étudiantes internationales et CNRQ, ainsi que l'absence d'investissement dans le réseau universitaire et l'arrivée à échéance de la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux*, font craindre une facture toujours plus salée pour la communauté étudiante pour compenser l'absence d'investissement dans le réseau universitaire de la part du gouvernement. L'UEQ exige que la part étudiante cesse d'augmenter.

RECOMMANDATION 1

Que le gouvernement du Québec ne procède à aucune nouvelle hausse des frais de scolarité.

¹⁰ Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, « Frais de scolarité de la population étudiante universitaire 2025-2026 », 2025, <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/organismes-lies/CCAFE/avis-frais-scolaire-universitaire-2025-2026.pdf>

¹¹ Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, « Frais de scolarité de la population étudiante universitaire 2025-2026 », 2025.

2. Programme d'Aide financière aux études

Le programme d'Aide financière aux études (AFE) vise à permettre un accès aux études supérieures pour toutes les personnes étudiantes admissibles. Durant l'année 2022-2023, c'est environ 1 milliard de dollars qui ont été utilisés à travers le programme de l'AFE, représentant 112 852 personnes bénéficiaires¹². Pour l'année 2025-2026, c'est entre 650 \$ et 1 387 \$ par mois en frais de subsistance qui peuvent être alloués par les personnes étudiantes¹³. Cela inclut notamment le logement, la nourriture, les dépenses personnelles et le transport en commun¹⁴. L'UEQ milite depuis sa création pour la bonification du programme de l'AFE. Cette bonification passe, notamment, par l'indexation automatique des dépenses admises, ou encore par la réévaluation de certains autres paramètres comme le revenu protégé.

Le rapport de l'enquête sur le financement et l'endettement étudiant réalisée par le Groupe de recherche en économie publique appliquée (GRÉPA), en collaboration avec l'UEQ, démontre cependant qu'une personne étudiante dépense en moyenne 31 566 \$ par année. Ce montant correspond à une somme de 2 630,50 \$ par mois. Cette enquête, qui venait brosser un portrait de la situation financière étudiante, montre que les montants prévus par le programme d'AFE ne sont pas adéquatement ajustés aux dépenses réelles étudiantes. Le décalage des sommes se reflète d'autant plus dans le contexte économique actuel.

La dépense concernant l'habitation est, tout d'abord, inquiétante puisque déjà en 2021, l'enquête *Prospection des habitudes et aspirations résidentielles étudiantes* (PHARE) de l'UTILE, montrait que « presque 2 locataires étudiant.e.s sur 3 (64 %) consacrent plus de 30 % de leurs revenus mensuels, incluant les prêts et bourses ainsi que l'aide parentale,

¹² Gouvernement du Québec. 2025. "Statistiques de l'Aide financière aux études. Rapport 2022-2023". <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/publications/statistiques/Rapport-stats-AFE-2022-2023.pdf>.

¹³ Gouvernement du Québec. 2025. "Projet de règlement. Loi sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3)". https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2025F/85979.pdf.

¹⁴ Gouvernement du Québec. 2025. « Une aide à votre portée. Automne 2025/Hiver-Été 2026 ». <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/aide-financiere-etudes/prets-bourses/annee-en-cours/0000-Aide-votre-portee-2025-2026.pdf>.

aux dépenses liées à l'habitation »¹⁵. Comme la crise du logement et la crise de l'inflation qui sévissent actuellement ont eu un fort impact sur le coût de la vie depuis le déroulement de l'enquête, il est fort probable que le loyer moyen payé en 2025 par une personne étudiante soit encore plus élevé qu'en 2021. Les rapports *Étude sur les conditions de logement axée sur l'information régionale* (ÉCLAIR) de l'UTILE sur les régions de Québec et de Sherbrooke confirment d'ailleurs une augmentation alarmante des loyers de 10,78 %¹⁶ et de 18,29 %¹⁷, respectivement entre les années 2021 et 2023. Il apparaît donc évident pour l'UEQ que les coûts exorbitants des loyers contribuent directement à maintenir la population étudiante en situation de précarité financière.

Le contexte économique instable impacte également les dépenses liées à l'alimentation. En 2023, 25,5 % de la population canadienne vivait dans un ménage ayant connu une forme d'insécurité alimentaire. Cette part est en hausse pour la troisième année consécutive. En effet, respectivement 18,4 % et 22,9 % de la population canadienne vivaient une forme d'insécurité alimentaire en 2021 et en 2022¹⁸. En ce qui concerne le Québec, la plus récente enquête de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) indique que 20 % de la population générale vit dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire¹⁹. L'alimentation étant la troisième dépense la plus importante pour la population étudiante²⁰, l'insécurité alimentaire devient de plus en plus marquée par rapport à la population générale. Le sondage Léger commandé par l'UEQ en 2024 sur l'insécurité alimentaire dans le milieu de l'enseignement supérieur appuie cette réalité.

¹⁵ Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE). 2022. « Prospection des habitudes et aspirations résidentielles étudiantes (PHARE) : le logement étudiant au Québec ». https://uploads-ssl.webflow.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/62e2db9eec481f4aa84c8390_Rapport-PHARE-2021_20220728.pdf

¹⁶ Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE). 2024. « Veille ÉCLAIR sur le logement étudiant : Le logement étudiant à Québec ». https://cdn.prod.website-files.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/665a98bab2315a9df18b824b_%C3%89CLAIR%20QU%C3%89BEC%2031-05-2024.pdf

¹⁷ Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE). 2024. « Veille ÉCLAIR sur le logement étudiant : Le logement étudiant à Sherbrooke ». https://cdn.prod.website-files.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/667319c42fab4fc2465bd6f5_%C3%89CLAIR%20Sherbrooke%20VF.pdf

¹⁸ Statistique Canada. 2025, *Insécurité alimentaire selon le type de famille économique* (Tableau 13-10-0834-01), <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/250501/t004b-fra.htm>.

¹⁹ Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 2025. « Insécurité alimentaire et alimentation, 16 août 2025 ». <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondage-prevention-habitudes-de-vie/nutrition-16aout2025>.

²⁰ Pier-André Bouchard St-Amant, Franck Tchokouagueu, Laurence Vallée, Alice Lemieux-Bourque et Nicolas Bolduc. 2023. « Rapport sur le financement et l'endettement des étudiants universitaires au Québec ». <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Rapport-sur-le-financement-et-lendettement-etudiantUEQ.pdf>

En effet, 46 % des personnes sondées et bénéficiaires de l'AFE ont été confrontées à au moins une situation d'insécurité alimentaire au cours des douze mois précédant le sondage, en raison d'un manque d'argent, comme le fait d'avoir eu faim sans pouvoir manger ou d'être inquiet de manquer de nourriture. Plus alarmant encore, 68 % des personnes étudiantes ayant eu recours à des aides alimentaires, que ce soit sur leur campus ou dans des organismes et banques alimentaires externes, étaient bénéficiaires de l'AFE²¹. L'AFE ne répond donc plus aux besoins de bases des personnes étudiantes.

Comme le Québec possède son propre programme d'AFE, le Canada lui transfère un paiement compensatoire annuel lui permettant de gérer son programme d'aide financière aux études. En janvier 2024, ce montant correspondait à 1 123,3 millions de dollars, soit une augmentation de 137,0 millions de dollars due aux investissements du Canada dans son programme d'Aide financière aux études²². Sachant que l'AFE a pour objectif de permettre aux personnes « dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein [...] des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires »²³ et en sachant également qu'en vue du contexte inflationniste actuel, les personnes étudiantes sont de plus en plus vulnérables en raison notamment de la hausse des loyers ou la hausse des coûts à l'épicerie, il est important que les critères du programme de l'AFE soient ajustés aux réalités étudiantes et plus particulièrement en ce qui concerne les dépenses admises. Les sommes investies provenant du gouvernement fédéral, via les transferts fédéraux dans l'AFE, doivent revenir à la communauté étudiante. Ce montant qui correspond à 137,0 millions de dollars doit être investi dans le programme de l'AFE au lieu de disparaître dans le fonds consolidé.

RECOMMANDATION 2

Que le ministère des Finances investisse 137,0 M\$ dans le programme d'Aide financière aux études pour bonifier les dépenses admises et réajuster les différents critères du programme de l'AFE.

²¹ Union étudiante du Québec. 2025. « L'insécurité alimentaire en milieu d'enseignement supérieur Une étude auprès de la population étudiante québécoise ». <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/c38f0b6b-8a6d-4b20-bc07-83ec796948bd.pdf>.

²² Gouvernement du Canada. 2024. « Rapport annuel du Programme canadien d'aide financière aux étudiants pour 2022 à 2023 ». <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/prets-bourses-canadiens-etudiants/rapports/annuel-pcafe-2022-2023.html>

²³ Gouvernement du Québec. 2025. « Statistiques de l'Aide financière aux études. Rapport 2022-2023 ».

3. Rémunération des stages

L'absence de rémunération pour les stages obligatoires contribue à l'appauvrissement de la population étudiante. Actuellement, la rémunération des stages obligatoires est très inégale selon les programmes d'études. En l'absence de compensation financière, de nombreuses personnes stagiaires sont contraintes de travailler de longues heures en parallèle de leur stage afin de subvenir à leurs besoins. D'autres décident d'abandonner leur emploi, renonçant ainsi à leur principale source de revenus pendant leurs études. En somme, les stagiaires doivent choisir entre une surcharge de travail et la précarité financière. Cette situation, combinant surcharge de travail et stress financier, peut par ailleurs compromettre la réussite du stage et, par conséquent, la poursuite de leur parcours d'études.

L'UEQ tient à souligner que la plupart des stages non rémunérés dans le secteur public se retrouvent dans les formations de métier à prédominance féminine. En effet, ce sont principalement les stages dans les milieux de l'éducation, de la santé ou des services sociaux qui ne sont pas rémunérés, alors que ceux en génie ou en administration sont pratiquement toujours rémunérés. Il apparaît donc essentiel que le gouvernement du Québec corrige cette iniquité entre les genres.

Afin que le travail des personnes stagiaires soit reconnu à sa juste valeur par le gouvernement, l'UEQ et les associations étudiantes se sont mobilisées à travers la campagne *Au front pour la rémunération* dès août 2023. Durant cette campagne, ce sont notamment des lettres ouvertes, des manifestations et actions devant les bureaux des ministères, la création de capsules de témoignages vidéo de personnes stagiaires, un envoi de courriel massif, qui ont été réalisés pour alerter le gouvernement sur cet enjeu. Au niveau de l'Assemblée nationale, deux motions ont été adoptées à l'unanimité pour que le gouvernement s'engage à rémunérer les stages dans le secteur public, soit le 30 mars 2023²⁴ ainsi que le 25 octobre 2023²⁵. Pourtant, la ministre de l'Enseignement supérieur à ce moment, Pascale Déry, a annoncé que le gouvernement avait dû faire des

²⁴ « Une motion adoptée à l'unanimité pour la rémunération des stages étudiants », *Radio-Canada*, 30 mars 2023. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1967342/greve-remuneration-stages-etudiants-ugar-entente-cours->

²⁵ Assemblée nationale (2023, 25 octobre). *Procès-verbal de l'Assemblée: Le mercredi 25 octobre 2023 - N°72*. https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/43-1/journal-debats/20231025/361965.html#debut_journal

choix lors de la préparation du budget 2024-2025, et aucun investissement n'a été insufflé dans la rémunération des stages. Se justifiant par le contexte budgétaire à ce moment-là, le gouvernement a donc fermé la porte à la rémunération des stages, entraînant de nombreuses grèves et manifestations à travers toute la province²⁶. Cette réponse ne satisfait pas le mouvement étudiant qui continue de demander qu'on sorte les stagiaires de la précarité financière. Entre l'automne 2017 et l'hiver 2018, il y avait 140 000 stages en cours à travers toute la province, selon une étude de l'IRIS²⁷. Sur ces 140 000 stages, 80 % d'entre eux n'étaient pas rémunérés. La même étude estime que 64 % de ces 140 000 stages seraient effectués dans le secteur public. L'UEQ demande donc au gouvernement du Québec de prendre ses responsabilités d'employeur et de rémunérer décemment l'ensemble des stagiaires qu'il accueille au sein du secteur public.

L'IRIS propose d'ailleurs de reprendre la grille salariale déjà existante de la fonction publique québécoise pour la rémunération des stages au niveau collégial et universitaire. Cette grille salariale proposerait un taux horaire de 18,65 \$ au collégial et de 23,71 \$ au niveau universitaire. L'UEQ estime que ces taux horaires seraient satisfaisants pour rémunérer à leur juste part l'ensemble des stagiaires dans le secteur public. En calculant le nombre d'heures effectuées par les stagiaires et en déduisant les montants déjà octroyés pour compenser financièrement certains stages via le *Programme de bourses et de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires*, l'IRIS estime qu'il en coûterait 501,5 millions de dollars pour rémunérer la totalité des stages dans le secteur public.

Alors que le gouvernement du Québec recherche des solutions pour combler la pénurie de main-d'œuvre en santé et en éducation, l'UEQ souhaite réitérer que la rémunération des stages est une solution essentielle pour régler cet enjeu. Une rémunération adéquate des stages permettrait non seulement de lutter contre la précarité financière étudiante, mais permettrait également de valoriser certaines professions qui sont essentielles pour la population. De plus, une rémunération de tous les stages permettrait de réduire la pression exercée sur les personnes travailleuses de demain dans des secteurs

²⁶ Louis Gagné, « Québec ferme la porte à la rémunération des stages au public », *Radio-Canada*, 27 mars 2024. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2060700/manifestation-stages-remunerer-quebec>.

²⁷ Milène Lokrou et Julia Posca. 2023. « Estimation des coûts d'une rémunération des stages au niveau postsecondaire ». <https://iris-recherche.qc.ca/publications/remuneration-stages/>.

névralgiques où l'abandon en début de carrière semble de plus en plus fréquent. Un espoir semble toutefois se proférer depuis que le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, a évoqué en 2024 la possibilité de rémunérer le dernier stage au baccalauréat en enseignement. La ministre Déry a déclaré à ce moment étudier les scénarios possibles pour aller de l'avant avec cette rémunération²⁸. Elle a qualifié la formation en emploi en enseignement d'effort collectif qui faciliterait la tâche au gouvernement²⁹, dans un contexte où les inscriptions dans les programmes de 1er et 2e cycles en enseignement connaissent une baisse³⁰. Il s'agit d'ailleurs d'une solution à coût nul, puisque les contrats octroyés aux stagiaires sont présentement donnés à des personnes non légalement qualifiées. Cette solution permet de régler la pénurie de main-d'œuvre tout en luttant contre la précarité financière des stagiaires. C'est également un modèle qui mériterait d'être évalué pour les autres formations qui font des stages dans le système public, comme en santé ou en services sociaux. L'UEQ croit que la rémunération du stage final en enseignement représente ainsi un premier pas vers la rémunération de tous les stages. Il faut toutefois mentionner que le caractère volontaire de cette formule semble profondément essentiel. En effet, la formation en emploi vient avec une charge de travail importante et plusieurs personnes étudiantes pourraient ne pas s'y sentir prêtes. Pour l'UEQ, l'aspect volontaire de cette formule doit être maintenu dans une éventuelle généralisation de l'offre de formation³¹.

L'UEQ souhaite également mentionner que les mesures déjà existantes pour compenser financièrement les stages ne sont pas suffisantes à plusieurs égards. En effet, le *Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires* mis en place en 2019, et qui n'a pas été indexé depuis, ne permet de répondre que partiellement aux besoins de la population étudiante. Il faut également souligner que plusieurs domaines d'études sont toujours oubliés lorsqu'il est question de la

²⁸ Marie-Michèle Sioui, « Québec envisage de rémunérer les étudiants au dernier stage en enseignement », *Le Devoir*, 26 septembre 2024. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/820612/quebec-envisage-remunerer-etudiants-stage-4-educatio>.

²⁹ Marie-Michèle Sioui, « Déry aimerait que les étudiants en enseignement terminent leur bac dans les écoles », *Le Devoir*, 2 octobre 2024. <https://www.ledevoir.com/societe/education/820974/dery-aimerait-etudiants-enseignement-terminent-bac-ecoles>.

³⁰ Marie-Michèle Sioui, « Québec envisage de rémunérer les étudiants au dernier stage en enseignement », *Le Devoir*, 26 septembre 2024.

³¹ Union étudiante du Québec. 2024. « Formation en emploi en enseignement. Une réponse à la précarité étudiante et à la pénurie de main d'œuvre en enseignement », 12, <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/949f9085-8990-4093-9f3f-192712c33a2d.pdf>.

rémunération des stages, par exemple, la formation en sexologie, en audiologie, en nutrition ou en ergothérapie. De plus, le *Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires* ne permet de compenser financièrement que le stage final des formations visées. Or, certaines formations universitaires comportent plusieurs stages ayant une prise en charge de longue durée où la personne stagiaire effectue les tâches relevant de l'exercice de la profession, sans toutefois être un stage final à une formation universitaire. La non-rémunération de ces stages nuit à la persévérance et à la réussite des personnes stagiaires qui ne peuvent généralement pas travailler durant ces stages. L'UEQ demande donc au gouvernement d'investir 501,5 millions de dollars afin de rémunérer tous les stages obligatoires effectués par une personne étudiante indépendamment de l'emplacement du stage dans le parcours académique de la personne étudiante.

RECOMMANDATION 3

Que le ministère des Finances investisse 501,5 M\$ pour rémunérer tous les stages obligatoires effectués dans le secteur public.

4. Violences à caractère sexuel en enseignement supérieur

En 2016, la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur (VSSMES) publie le rapport de l'Enquête sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire (ESSIMU). Les résultats recueillis sont alarmants : « 36,9 % [des personnes étudiantes, enseignantes et employées] indiquent avoir vécu au moins une situation de harcèlement sexuel, de comportements sexuels non désirés ou de coercition sexuelle par une autre personne affiliée à l'université, depuis qu'ils ou elles étudient ou travaillent à l'université »³². En réponse à ce rapport et aux mobilisations étudiantes, le gouvernement provincial adopte en 2017 la loi P-22.1, soit la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*. Cette loi a pour objectif de mettre en place « des moyens de prévention, de sensibilisation, de responsabilisation, d'accompagnement et d'aide aux personnes »³³. Par conséquent, les établissements d'enseignement supérieur étaient dans l'obligation de se doter d'une politique institutionnelle qui a pour objectif de détailler les différentes mesures à prendre en cas de violences à caractère sexuel. L'adoption de cette loi a aussi mené à la mise en place du *Plan d'action 2022-2027: Prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur*. Ce plan d'action, comportant 11 mesures ainsi que des investissements de 54M\$ sur cinq ans, prévoyait entre autres, par l'entremise de la mesure 3.1, de réaliser une enquête nationale sur les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur afin de faire un état de la situation depuis l'adoption de la loi P-22.1.

En novembre 2024, l'UEQ a appris lors de sa participation au comité consultatif du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) en matière de violences à caractère sexuel (VACS) en enseignement supérieur que l'enquête nationale sur les VACS en enseignement supérieur avait été annulée par le gouvernement en raison d'un manque

³² Bergeron, M., Hébert, M., Ricci, S., Goyer, M.-F., Duhamel, N., Kurtzman, L., Auclair, I., Clennett-Sirois, L., Daigneault, I., Damant, D., Demers, S., Dion, J., Lavoie, F., Paquette, G. Et S. Parent (2016). Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec : Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU. Montréal : Université du Québec à Montréal. https://chairevssmes.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/124/Rapport-ESSIMU_COMPLET.pdf

³³ Légis Québec. (2017) *Loi 22.1: Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-22.1>

de financement. Une autre raison qui a justifié l'annulation de l'enquête est que d'autres données seraient disponibles pour faire cet état de situation, telles que les données de l'enquête *Temps pour toi* de l'OSMÉES et les données du sondage « La face cachée des stages ? Agir pour un environnement sans violence » de la chaire de recherche VSSMES. Cependant, les données récoltées par l'OSMÉES et la Chaire de recherche VSSMES sont insuffisantes afin de broser un portrait global de la situation des violences à caractère sexuel en milieu d'enseignement supérieur. Considérant qu'il n'y avait pas assez de données sur les violences à caractère sexuel dans l'enquête *Temps pour toi* de l'OSMÉES pour les exploiter, celles-ci n'ont pas pu être publiées. Par ailleurs, le gouvernement mentionne lui-même dans le plan d'action 2022-2027 que les données qui auraient été récoltées lors de l'enquête nationale sont nécessaires pour orienter leurs actions en lien avec les activités de prévention, de communication et d'intervention auprès de la communauté universitaire³⁴.

Considérant que les données sur lesquelles le gouvernement se basait pour faire un état de situation sur les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur sont insuffisantes et que ces données sont primordiales afin d'évaluer la situation depuis l'adoption de la Loi P-22.1, l'UEQ demande au ministère des Finances d'investir 1,2M\$ pour que le ministère de l'Enseignement supérieur réalise l'enquête nationale sur les violences à caractère sexuel en milieu d'enseignement supérieur.

RECOMMANDATION 4

Que le ministère des Finances investisse 1,2 M\$ pour remettre en place l'enquête nationale sur les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur.

³⁴ Gouvernement du Québec. (2022). *Prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur: plan d'action 2022-2027*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/soutien-etablissements/Plan-action-VCS.pdf>

5. Santé psychologique étudiante

Différentes enquêtes, réalisées avant et après la pandémie par le mouvement étudiant, ont permis d'établir un portrait de la santé mentale étudiante au Québec au cours des dernières années. À la suite du travail de représentation du mouvement étudiant, le gouvernement du Québec a mis en place le *Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur* (PASMÉES) 2021-2026³⁵, assorti d'un investissement de 65 millions de dollars sur 5 ans, en plus de 20 millions de dollars supplémentaires en 2022. Le PASMÉES a permis la mise en place de plusieurs initiatives pour améliorer et soutenir la santé mentale des personnes étudiantes. Ces initiatives, sont, notamment, la présence de personnes professionnelles en santé mentale dans les milieux d'enseignement supérieur, de formation pour promouvoir une santé mentale positive, la promotion de saines habitudes de vie et l'amélioration du bien-être de la population étudiante, le soutien à la population étudiante dans la diversité de ses besoins et de ses caractéristiques, ainsi que la création d'un observatoire dédié à la santé mentale étudiante. Il est important de noter qu'au moment des collectes des données pré-COVID-19, le PASMÉES n'existait pas encore et que très peu de ressources et de soutien étaient offerts à la population étudiante. En novembre 2024, l'*Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur* (OSMÉES) a réalisé une première enquête nationale dans le cadre de leur mandat, soit l'enquête *Temps pour toi*. Celle-ci visait à faire un état de la situation de la santé mentale étudiante dans les campus universitaires et collégiaux québécois. Au total, ce sont 32 790 personnes étudiantes qui ont participé à l'enquête. De celle-ci de nombreux constats sont tirés.

Le premier aspect à souligner concerne l'anxiété des personnes étudiantes universitaires. Tout d'abord, 42,6 % des personnes étudiantes répondantes présentaient un trouble d'anxiété généralisée (TAG) probable³⁶. En 2020, l'enquête *Un plan pour nous*, réalisé par l'UEQ, faisait état d'un taux global d'anxiété de 39 %³⁷. En 2024, l'enquête *Temps*

³⁵ Ministère de l'enseignement supérieur. (2021). *Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur* 2021-2026. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/PASME.pdf>

³⁶ Observatoire sur la santé mentale étudiante (OSMÉES). (2025). *Infographie des résultats préliminaires de l'Enquête temps pour toi*. <https://osmees.ca/wp-content/uploads/2025/04/Infographie-des-resultats-preliminaires-2.pdf>.

³⁷ Union étudiante du Québec. (2020). *Rapport de l'enquête courte sur la santé psychologique étudiante au Québec en temps de pandémie de la covid-19, un plan pour nous*.

pour toi réalisée par l'OSMÉES, présente des résultats similaires, avec un taux global de 40,2 %³⁸. Ainsi, les proportions observées dans la présente enquête sont particulièrement préoccupantes et indiquent que les symptômes d'anxiété demeurent élevés — voire en augmentation — chez les personnes étudiantes à l'université. La persistance de niveaux d'anxiété modérés à sévères, malgré un retour à des conditions postpandémiques plus stables, met clairement en évidence la vulnérabilité de cette population.

Le second aspect porte sur les symptômes dépressifs chez les personnes étudiantes. Dans la présente enquête, un peu plus de 4 personnes étudiantes universitaires sur 10 présentent des symptômes dépressifs modérés à sévères. Ce taux est inférieur à certaines estimations antérieures à la pandémie, notamment avec l'enquête *Sous ta façade* de l'UEQ³⁹, qui rapportait une prévalence de 47 %, ainsi que celles de l'enquête *Ça va?* de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM), où elle atteignait 52 %⁴⁰. Il demeure toutefois comparable aux moyennes observées durant la pandémie de COVID-19, période durant laquelle la proportion de personnes étudiantes présentant des symptômes dépressifs d'intensité similaire oscillait entre 28 % et 48 % selon les études⁴¹. Ce qui veut dire que, malgré une légère amélioration par rapport à certaines données prépandémiques, une proportion importante de personnes étudiantes continue de vivre une détresse dépressive significative, soulignant l'importance cruciale de soutenir la santé mentale dans le milieu universitaire. Le renouvellement du PASMÉES est donc nécessaire pour maintenir un suivi régulier et faire en sorte que la santé mentale étudiante ne soit pas oubliée dans les décisions gouvernementales.

<https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Rapport-Enquete-sur-la-Sante-psychologique-COVID-2020.pdf>

³⁸ Lessard, F.-E., St-Gelais, A., LeBel, P. et Vanier, A.-C. (2016). Enquête sur la santé psychologique étudiante. Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal.

<https://www.faecum.qc.ca/ressources/documentation/avis-memoires-recherches-et-positions-1/enquete-sur-la-sante-psychologique-etudiante>

³⁹ Union étudiante du Québec. (2020). *Rapport de l'enquête courte sur la santé psychologique étudiante au Québec en temps de pandémie de la covid-19, un plan pour nous*.

⁴⁰ Lessard, F.-E., St-Gelais, A., LeBel, P. et Vanier, A.-C. (2016). Enquête sur la santé psychologique étudiante. Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal.

⁴¹ Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (OSMÉES). (2025, décembre). *Rapport scientifique : Enquête Temps pour toi*. Université de Sherbrooke. https://sante-mentale-jeunesse.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2025/12/Rapport_scientifique_enquete-OSMEES_decembre2025_-1.pdf

Dans le contexte actuel, où de nombreuses personnes étudiantes doivent composer avec un stress important⁴², qu'il s'agisse de se nourrir adéquatement, de se loger convenablement ou encore de maintenir un équilibre financier, il est primordial d'offrir des services, du soutien ainsi que de la sensibilisation aux personnes étudiantes, en lien avec la santé mentale. L'enquête *Temps pour toi* de l'OSMÉES révèle que 61,6 % des personnes étudiantes vivant un certain ou un grand stress financier présentent des symptômes anxieux, et 66,9 % montrent des symptômes dépressifs. Il est d'ailleurs reconnu que la santé mentale exerce une influence déterminante sur la réussite des personnes étudiantes postsecondaires et sur leur épanouissement dans différentes sphères de leur vie⁴³.

Dans un contexte où plusieurs universités font face à d'importants déficits, l'UEQ craint que l'absence de reconduction du PASMÉES mène à la disparition de nombreuses ressources essentielles en santé mentale étudiante. Cette situation est d'autant plus préoccupante pour certains groupes, comme les personnes étudiantes en situation de handicap, qui présentent déjà des prévalences élevées de détresse psychologique : 66,2 % rapportent des symptômes d'anxiété élevés et 71,1 % des symptômes dépressifs élevés. Il est alarmant que 3 personnes sur 4 en situation de handicap vivent une détresse élevée en santé mentale. La perte de services en santé mentale viendrait donc fragiliser encore davantage une population déjà à risque, accentuant les inégalités et compromettant leur réussite éducative. Il est indispensable que le gouvernement renouvelle et renforce le PASMÉES afin de garantir à toutes les personnes étudiantes des conditions optimales pour réussir leurs études supérieures. Les montants accordés doivent tenir compte de la publication du bilan du PASMÉES 2021-2026 ainsi que des résultats de l'enquête *Temps pour toi* de l'OSMÉES.

RECOMMANDATION 5

Que le gouvernement du Québec renouvelle et bonifie le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASMÉES) 2021-2026.

⁴² Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur (2023). *Accessibilité financière aux études : quelles conditions pour la réussite étudiante ?*. En ligne : <https://oresquebec.ca/dossiers/accessibilite-financiere-aux-etudes-conditions-pour-la-reussite-etudiante/>

⁴³ CAPRES (2018). *Santé mentale des étudiants collégiaux et universitaires*.
<https://oresquebec.ca/dossiers/sante-mentale-des-etudiants-collegiaux-et-universitaires/>

6. Fonds de recherche du Québec

L'UEQ divise sa demande en deux temps : le rehaussement des montants des bourses, et la création de nouvelles bourses. Les bourses du FRQ sont destinées à soutenir la relève scientifique en recherche pour lui permettre de se consacrer à temps plein à ses projets de recherche.

Lors des annonces du budget 2024, le gouvernement fédéral a significativement augmenté les montants des bourses de recherche étudiante. En effet, les bourses de maîtrise, de doctorat et de postdoctorat des organismes subventionnaires fédéraux (OSF) sont respectivement de 27 000 \$⁴⁴, 40 000 \$⁴⁵ et 70 000 \$⁴⁶. Cet investissement a permis de rattraper les 20 dernières années de gel du montant de ces bourses. Du côté du Fonds de recherche du Québec (FRQ), le programme de bourses a été augmenté 2 fois depuis 2001, soit en 2019 et en 2023. En 2019, les bourses annuelles de maîtrise, doctorat et postdoctorat sont respectivement passées de 15 000 \$, 20 000 \$ et 30 000 \$ à 17 500 \$, 21 000 \$ et 45 000 \$. En 2023, les bourses de maîtrise et de doctorat sont respectivement passées à 20 000 \$ et 25 000 \$ et les bourses postdoctorales sont restées inchangées. Ces montants représentent les bourses du FRQ d'aujourd'hui.

Voici un état de la situation pour l'année 2025-2026 :

	Fédéral - OSF	Provincial - FRQ	Écart
Maîtrise	27 000 \$	20 000 \$	7 000 \$
Doctorat	40 000 \$	25 000 \$	15 000 \$
Postdoctorat	70 000 \$	45 000 \$	25 000 \$

⁴⁴ Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. (2025). *Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise* https://www.nserc-crsng.gc.ca/students-etudiants/pg-cs/cgsm-bescm_fra.asp

⁴⁵ Conseil de recherches en sciences humaines. (2025). *Bourses d'études supérieures en recherche du Canada au niveau du doctorat*. https://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/cgrsd-besrd_fra.asp.

⁴⁶ Conseil de recherches en sciences humaines. (2025). *Bourses postdoctorales de recherche du Canada*. https://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PD-NP/cpra-bprc_fra.asp.

À noter que les différences entre les deux programmes sont telles qu'une personne étudiante doctorante boursière du FRQ gagne 2 000 \$ de moins qu'une personne à la maîtrise boursière aux OSF.

Bien que le Québec ait augmenté ses bourses à deux reprises, ces montants restent insuffisants pour permettre à la relève en recherche de sortir de la pauvreté et sont désormais très inférieurs à ce qui est offert par les OSF. Les bourses étudiantes du FRQ devraient permettre aux personnes étudiantes représentant l'excellence de la recherche québécoise de se concentrer sur leur recherche, sans avoir à occuper un emploi supplémentaire pour subvenir à leurs besoins. Cependant, comme la plupart des bourses ne permettent pas de dépasser le seuil de pauvreté établi à 40 084 \$ à Montréal⁴⁷, plusieurs personnes boursières sont contraintes de travailler en même temps que leur projet de recherche, ce qui a pour effet de ralentir la progression de la science au Québec.

De même, le taux d'octroi du FRQ, c'est-à-dire le ratio de bourses octroyées sur le nombre de demandes éligibles, a réduit de 20 % entre les années 2017-2018 et 2023-2024 pour passer de 39 % à 31 %⁴⁸. Ainsi, chaque année, des milliers de personnes étudiantes ne sont pas en mesure de recevoir du financement du FRQ au cours de leurs études aux cycles supérieurs alors que leur dossier a été recommandé par le comité d'évaluation. Ce constat pousse l'UEQ à demander une augmentation du nombre de bourses, en plus de demander la hausse de leur montant et de leur indexation.

Lors du budget 2025-2026, le gouvernement se vantait que ce budget était axé sur l'innovation. Malgré la campagne de l'UEQ, *Le Canada dépasse le Québec en recherche* en 2024-2025, aucun nouvel investissement n'a été annoncé pour le FRQ. Même avant cela, il est mentionné dans la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI²) pour 2022-2027 qu'« un appui de 100 millions de dollars est accordé aux Fonds de recherche du Québec pour qu'ils puissent bonifier leurs programmes de bourses, telles que les bourses d'excellence aux [personnes étudiantes] et les bourses

⁴⁷ Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. (2023). *Le revenu viable 2025. Le logement encore au cœur de la sortie de pauvreté*. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2025/>.

⁴⁸ Seuils calculés avec les données des rapports annuels 2017-2018 et 2023-2024 des FRQ disponibles ici : <https://frq.gouv.qc.ca/publications-archives/>.

pour les jeunes [personnes chercheuses] »⁴⁹. Dans un contexte d'instabilité pour la recherche aux États-Unis, l'UEQ demande que le montant des bourses étudiantes de recherche du FRQ soit rehaussé aux montants des bourses canadiennes, tant pour permettre aux personnes étudiantes déjà présentes de vivre décemment, que pour attirer les talents fuyant une politique hostile à la recherche chez nos voisins du Sud.

Pour augmenter le montant des bourses à la maîtrise à 27 000\$/année et celui au doctorat à 40 000\$/année, ces rehaussements exigeraient un investissement de 42,4 millions de dollars. De plus, il est nécessaire d'indexer annuellement les montants des bourses selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) afin d'éviter que le pouvoir d'achat des personnes boursières diminue d'année en année.

RECOMMANDATION 6

Que le ministère des Finances investisse 42,4 M\$ pour rehausser les montants des bourses étudiantes de recherche du FRQ.

RECOMMANDATION 7

Que le ministère des Finances investisse annuellement dans le FRQ pour que les montants des bourses étudiantes de recherche soient indexés selon l'IPC.

Dans ses investissements, le gouvernement fédéral a aussi créé 1 720 nouvelles bourses. En d'autres termes, à partir de 2024, le gouvernement fédéral a ajouté ces nouvelles bourses au nombre total de bourses qu'il permet aux OSF de délivrer chaque année, de manière récurrente. Basée sur la proportion de personnes étudiantes aux cycles supérieurs du Québec à l'échelle du Canada, la création de 595 nouvelles bourses au FRQ permettrait à davantage de personnes étudiantes aux cycles supérieurs de se concentrer sur leurs projets de recherche et permettrait ainsi de favoriser le rayonnement du Québec en recherche, tout en ne prenant pas de retard sur les annonces faites par le gouvernement fédéral pour le budget 2024-2025. Le coût de cette mesure est estimé à 23 millions de dollars pour le gouvernement du Québec.

RECOMMANDATION 8

Que le ministère des Finances investisse 23,0 M\$ pour créer 595 nouvelles bourses étudiantes de recherche au FRQ.

⁴⁹ Gouvernement du Québec (2022). Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/politique/PO_SQRI2_2022-2027_MEI.pdf.

7. Transition socioécologique des universités

Un rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié en 2019, signalait que le seuil critique de 1,5 °C pourrait être atteint dès 2030, entraînant des conséquences graves et irréversibles pour les écosystèmes⁵⁰. En janvier 2025, l'Observatoire Copernicus a confirmé que ce seuil avait déjà été dépassé pendant 12 mois consécutifs en 2024⁵¹. Malgré leur rôle d'exemple en matière d'innovation pour la transition socioécologique, les universités continuent d'avoir un impact environnemental néfaste en s'appuyant sur les énergies fossiles. En effet, le secteur universitaire est l'un des plus grands pollueurs du secteur institutionnel québécois, représentant 14 % des émissions totales de GES pour ce secteur⁵². La principale source de ces émissions provient de la consommation énergétique, notamment le chauffage, qui dépend encore majoritairement du mazout et/ou du gaz naturel. Il est primordial que les universités entament une véritable transition socioécologique pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et améliorer leur efficacité énergétique. Cependant, les établissements universitaires n'ont actuellement pas les capacités financières pour convertir leur utilisation d'énergie fossile par des énergies plus responsables. En raison de l'urgence climatique et le sentiment des jeunes à vouloir agir, l'UEQ réclame que des actions concrètes et immédiates soient réalisées par le gouvernement. De réelles mesures doivent être mises en place et celles-ci demandent du financement adéquat directement dédié à la transition écologique des universités. Le secteur universitaire doit devenir un lieu de développement de savoirs et d'innovation et agir comme modèle dans cette société.

L'Université de Sherbrooke a lancé en 2021 un projet d'installation de chaudières électriques pour une partie des bâtiments de ses résidences universitaires. Le budget total

⁵⁰ GIEC. (2019). *Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C : résumé à l'intention des décideurs*. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf

⁵¹ Paysant, D. (2024, 7 février). Le monde dépasse 1,5°C de réchauffement pour la première fois pendant 12 mois consécutifs. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/environnement/806837/environnement-monde-depasse-1-5-c-rechauffement-premiere-fois-pendant-12-mois-consecutifs>

⁵² Union étudiante du Québec. (2021). *L'impact environnemental des universités (révisé éd.)*. Union étudiante du Québec. <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Avis-sur-limpact-environnemental-des-universites.pdf>

de ce projet s'est élevé à environ 2 M\$⁵³, ce qui est considérable. Ces investissements sont nécessaires pour atteindre la carboneutralité et représentent une opportunité pour les universités de réaliser des économies non négligeables. Cela a d'ailleurs été observé avec le projet mis en place à l'Université Laval. En effet, l'installation d'une chaudière électrique de six mégawatts fonctionnant en dehors des périodes de pointe en 2007 a permis à l'Université d'économiser annuellement 400 000 \$ sur les coûts d'approvisionnement en énergie lors de sa mise en marche. À l'époque, ce projet avait coûté environ 1 M\$ à l'Université⁵⁴. Ces exemples démontrent les énormes montants qui doivent être engendrés pour procéder à la modernisation des installations des établissements d'enseignement supérieur, mais aussi l'opportunité d'économies sur le long terme. Ainsi, pour y arriver, les universités ont besoin d'un soutien plus important du gouvernement. De nombreuses universités sont en voie de développer des projets afin de réduire leur émission de gaz à effet de serre. Malheureusement, elles se heurtent à deux problèmes majeurs. Premièrement, le manque flagrant de ressources financières pour mener à bien ces projets. Deuxièmement, des processus administratifs trop longs, complexes et fastidieux pour avoir accès à des subventions pour engager le virage nécessaire pour décarboner nos universités.

Dans le cadre du *Plan pour une économie verte 2030*, le programme *ÉcoPerformance* a été lancé en 2023 par le gouvernement du Québec. Celui-ci a pour objectif de permettre aux institutions de percevoir des fonds pour remplacer leurs systèmes de chauffage utilisant les énergies fossiles par des technologies utilisant des énergies renouvelables. Le programme *ÉcoPerformance* touche l'ensemble du secteur commercial et institutionnel. Celui-ci prend en compte « les ministères et organismes gouvernementaux ainsi que les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux »⁵⁵. Il n'y a donc pas de sommes spécifiquement réservées pour les universités qui se retrouvent au même rang que tous les bâtiments du secteur commercial et institutionnel. Cela invisibilise les

⁵³ Pour avoir plus d'informations par rapport aux calculs des subventions, vous pouvez consulter ce fichier : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/suivi-detaille-des-actions-du-plan-pour-economie-verte-2030-au-2024-09-30/resource/24e5342a-d2cf-4ed1-9fc3-cff448d36163>

⁵⁴ GCI experts en énergie. 2015. « Installation d'une nouvelle chaudière à vapeur électrique ». <http://gcienergie.com/realisation/installation-dune-nouvelle-chaudiere-a-vapeur-electrique/>

⁵⁵ Gouvernement du Québec. (2024). *Programme Écopformance: cadre normatif*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/environnement/transition-energetique/affaires-ecopformance/cadre-normatif-ecopformance.pdf>

réalités que vivent les universités. Dans le cadre de ce programme, une demande peut atteindre un maximum de 3 M\$. De plus, chaque site peut obtenir un montant total de 6 M\$⁵⁶. Les changements de système entraînent généralement des projets de plus grande envergure qui demandent des investissements beaucoup plus importants. À titre d'exemple, pour le projet de l'Université de Sherbrooke mentionné plus haut, c'est seulement 21,6 % du budget total qui a été subventionné. Dans l'*Enveloppe destinée à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments du secteur de l'enseignement supérieur – Maintien du parc*, retrouvée dans les annexes du *Régime budgétaire d'investissement des universités 2025-2026*, seule une enveloppe de 3 M\$ est mise à la disposition des 18 universités du Québec⁵⁷. Sachant qu'un projet pour une seule université coûte bien souvent plus de 3 M\$ et que plusieurs universités se retrouvent avec des projets, force est de constater que ces investissements sont très loin d'être satisfaisants. Les universités manquent de financement pour que des projets de transitions écologiques et énergétiques soient rapidement et efficacement mis en place. Le gouvernement doit créer une enveloppe destinée spécialement pour les universités afin qu'elles puissent mettre en place des projets pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et être plus efficaces énergétiquement. Il est déplorable que l'enveloppe dédiée à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments du secteur de l'enseignement supérieur ne permette pas aux universités d'atteindre les objectifs nécessaires pour assurer une transition écologique efficace. De plus, l'UEQ déplore que le gouvernement ne se donne pas réellement les moyens de ses ambitions écologiques.

RECOMMANDATION 9

Que le ministère des Finances bonifie l'*Enveloppe destinée à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments du secteur de l'enseignement supérieur – Maintien du parc* pour permettre la transition écologique de toutes les universités québécoises.

⁵⁶ Gouvernement du Québec. (2024). *Programme Écopformance: cadre normatif*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/environnement/transition-energetique/affaires-ecoperformance/cadre-normatif-ecoperformance.pdf>

⁵⁷ Gouvernement du Québec. 2025. « Régime budgétaire d'investissement des universités: complément au document règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux Universités du Québec. Année 2025-2026 ». <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Universites/Services-administratifs-universites/regime-budgetaire-univ-2025-2026.pdf>

Conclusion

En conclusion, les recommandations présentées dans ce mémoire visent un objectif clair : permettre à l'ensemble de la population étudiante universitaire de poursuivre ses études dans des conditions dignes, stables et équitables. Investir dans la population étudiante, c'est investir dans l'avenir du Québec. Le rehaussement des bourses du Fonds de recherche du Québec, la bonification du programme d'aide financière aux études, la rémunération des stages obligatoires dans la fonction publique, le renouvellement du plan d'action en santé psychologique, le gel des droits de scolarité et la transition socioécologique des universités constituent des leviers essentiels pour bâtir un réseau universitaire plus accessible, plus équitable et plus durable. Ces mesures favorisent l'accessibilité aux études supérieures, soutiennent l'innovation et la recherche, renforcent l'attractivité des établissements universitaires et contribuent à la transition socioécologique de la société québécoise et doivent être des priorités pour le gouvernement québécois.